

Règlement

Appel à candidature “ Trophée jeunesse engagée”

Profil des candidatures

- Avoir entre 11 et 25 ans au moment des trophées
- Habiter en Seine Maritime
- Un collectif de jeunes peut se présenter (groupe « projet », junior association, association, ...)
- Un jeune peut être inscrit par une association, structure jeunesse, commune ...
- Un jeune peut s’inscrire individuellement
- Les « Trophées » récompensent **l’engagement sous toutes ses formes**
- Être engagé sur la période 2023 à 2026

Expliquer votre action engagée

- Présenter un descriptif de votre action et la motivation de participer au trophée

Pièces à fournir obligatoirement

- Joindre tous documents mettant en valeur votre action (lien vidéo ou site, réseaux sociaux, photos, article de presse, témoignages d’un acteur ou d’un témoin de votre action ...)
- **Sans pièces justificatives votre candidature ne pourra pas être validée**

Catégories récompensées

Les jeunes s’inscrivent dans la catégorie qui leur semble la plus proche de leur engagement, Les Trophées récompensent l’engagement dans les thématiques suivantes :

1 Culture

2 Environnement

3 Sports et Loisirs

4 Solidarité (Intergénérationnel, Handicap, inclusion, caritatif ...) -

5 Santé (Vie affective - santé mentale ...).

6 Citoyenneté

Modalités

Date limite de candidature : 15 octobre 2026

Dépôt du formulaire sur la plateforme : <https://tendancejeune76.seinemaritime.fr/>

Infos : jeunesse@seinemaritime.fr

-

Tél : 02 35 52 64 20